

FOIRE AUX QUESTIONS Fonds Protégés

1) Pourquoi ai-je reçu une lettre ?

Vous avez reçu une lettre parce que vous êtes porteur de parts d'un ou de plusieurs Fonds Protégés Banque Nationale. Dans cette lettre, on vous informe que la garantie liée à vos parts de Fonds Protégés est arrivée ou arrivera à échéance de même que des différentes implications que cela comporte.

2) Pourquoi Placements Banque Nationale (PBN) n'offre-t-elle plus les Fonds Protégés ?

Les Fonds Protégés ne sont plus offerts aux nouveaux achats depuis 2005. L'industrie financière ayant évolué, nous avons développé de nouvelles solutions de placement équivalentes, jumelant garantie de capital et potentiel de rendement élevé. Ces nouvelles solutions sont une alternative intéressante aux Fonds Protégés.

3) À quel endroit puis-je prendre connaissance de la date d'échéance de la garantie liée à mon Fonds Protégé ?

Vous trouverez cette information dans la lettre que nous vous avons acheminée.

4) Pourquoi avez-vous décidé de déposer le montant de ma garantie dans un *Compte SurlIntérêt^{MC}* Altamira ?

Depuis le 31 mars 2005, il n'est plus possible d'investir dans de nouvelles parts de Fonds Protégés. PBN a choisi cette solution puisqu'elle comporte peu de risques et qu'elle procure un revenu d'intérêt.

5) Combien vais-je recevoir à l'échéance de ma garantie ?

Le montant que vous recevrez, s'il y a lieu, correspondra à la différence entre le montant garanti et la valeur liquidative de vos parts d'un fonds donné à la date d'échéance.